Centre de gestion
de la fonction publique territoriale
du Rhône et de la Métropole de Lyon
Coordonnateur Auvergne-Rhône-Alpes

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20261019-2026-215-AR
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Arrêté réglementaire

N° 2026-215

Objet : Désignation des membres du jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 modifié pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 modifié fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant

un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n°2026-18 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 29 janvier 2026 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, session 2026,

Vu l'arrêté n°2026-63 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 2 mars 2026 portant modification de l'arrêté du 29 janvier 2026 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-191 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 21 septembre 2026 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2026,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, session 2026,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 14 novembre 2025 parmi les membres de la Commission Paritaire de catégorie A,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

Arrête :

Article 1 : Le jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, session 2026, est composé comme suit :

■ Présidente du jury :
Madame Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône

■ Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :
Madame Isabelle MAISTRE, Adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse (01)

Collège des élus				
Monsieur	BOIX-NEVEU	Arthur	Maire	Barberaz (73)
Monsieur	COURIO	Richard	Conseiller municipal	Veyre-Monton (63)
Madame	FREYER	Blandine	Conseillère municipale Conseillère métropolitaine	Irigny (69) Métropole de Lyon (69)
Madame	MAISTRE	Isabelle	Adjointe au Maire	Bourg-en-Bresse (01)
Monsieur	MARCHAND	Sylvain	Conseiller municipal délégué	Montrond-les-Bains (42)
Monsieur	MONNIER	Damien	Maire	Sathonay-Camp (69)
Madame	MOREL	Lucile	Conseillère municipale	Bron (69)
Madame	PERRONNEAU	Eléonore	Adjointe au maire	Les-Roches-de-Condrieu (38)
Monsieur	PEYROUX	Jean-François	Conseiller municipal	Craponne (69)
Monsieur	VUILLEMARD	Julien	Maire Conseiller régional	Vernaison (69) Région Auvergne-Rhône-Alpes
Collège des personnalités qualifiées				
Monsieur	BONAMY	Renaud	Attaché territorial hors classe, chef de projet économie de proximité	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Madame	DAGORN	Sophie	Représentante CNFPT	
Madame	DECKMIN	Ingrid	Attachée principale, directrice générale des services	Saint-Germain-au-Mont-d'Or (69)
Madame	DESJARDINS	Anne-Laure	Attachée principale, responsable caisse des écoles	Lyon (69)
Madame	DI FOLCO	Catherine	Sénateur du Rhône	
Monsieur	DIAGNE	Abdoulaye	Attaché hors classe, directeur général des services	Haut-Bugey Agglomération (01)
Madame	DROUIN	Anne-Lise	Attachée principale, directrice adjointe gestion et animation des assemblées	Métropole de Lyon (69)
Monsieur	HARKAT	Axel	Administrateur du 1er grade, directeur prévention et protection de l'enfance	Département du Puy-de-Dôme (63)

Monsieur	JOUFFROY	David	Attaché principal, directeur général des services	Grigny-sur-Rhône (69)
Madame	ORCET	Mélanie	Attachée principale, directrice ressources et supports	Miribel (01)
Collège des fonctionnaires territoriaux				
Madame	BONETTI	Frédérique	Administratrice du 1er grade, directrice générale adjointe culture, développement social et citoyenneté	Vaulx-en-Velin (69)
Madame	BRUCHON	Cécile	Attachée principale, directrice générale des services	Charbonnières-les-Bains (69)
Madame	DUMAS	Gratianne	Administratrice du 2ème grade, directrice générale adjointe proximité et relations aux habitants	Lyon (69)
Monsieur	FRARIER	Samuel	Administrateur du 2ème grade, directeur général adjoint	Département de la Drôme (26)
Madame	GAUTHIER	Marie-Claire	Représentante de la CAP	
Madame	HILTENBRAND	Elodie	Administratrice du 2ème grade, directrice générale adjointe urbanisme et transition écologique	Clermont Auvergne Métropole (63)
Monsieur	JUMEAUX	Wandrille	Administrateur du 2ème grade, directeur transition écologique	Lyon (69)
Madame	PARIS	Anne	Administratrice du 2ème grade, directrice des ressources humaines	Département de l'Ardèche (07)
Madame	PEYRACHE	Sophie	Administratrice du 2ème grade, directrice générale adjointe éducation, enfance, jeunesse, sport et culture	Vénissieux (69)
Monsieur	SOMMIER	Corentin	Administrateur du 1er grade, directeur des ressources humaines adjoint en charge des process RH et de l'administration du personnel	Annecy (74)

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet https://www.cdg-aura.fr.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 19 octobre 2026
Le Président,

Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.